Voyages TRIANGLE

GARANTIE DES PRIX

(Option à souscrire en plus de l'Assurance Voyageurs Multirisque 53 785 983
ou de la Garantie Annulation Triangle 20130717 RDZ).

La garantie «annulation et bagages» (dont le prix figure sur la page de votre programme de la brochure Triangle) peut être complétée par l'option «garantie des prix» au tarif de :
• 30 € sur les moyen-courriers et les long-courriers.

Les personnes assurées : Toutes personnes ayant réservées des prestations de voyage auprès d'un Tour Operator partenaire du souscripteur Triangle, et qui en font la demande le jour de la réservation.

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES		
GARANTIES	**MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES**	**FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION**
Surcharge carburant, Augmentation des taxes d'aéroports, Variation du cours des devises	Moyen-courriers : 150 €/pers. et 750 €/famille Long-courriers : 250 €/pers. et 900 €/famille	Seuil d'intervention à partir de 30 €/pers.

1 - PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA GARANTIE

Les garanties de l'option ci-dessus sont applicables uniquement à compter du jour de la réservation du voyage jusqu'au jour du règlement du solde du voyage (au maximum 30 jours avant le départ).
La garantie vous est acquise uniquement si ce contrat est souscrit le jour de l'achat de votre voyage.

2 - L'OBJET DE LA GARANTIE

En cas de révision du prix de votre voyage survenant entre la date de calcul des prix figurant sur la brochure Triangle et la date de règlement du solde de votre voyage et sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ, nous garantissons, (dans la limite de 150 €/personne et 750 €/famille pour les vols moyen-courriers et 250 €/personne et 900 €/famille pour les vols long-courriers), la prise en charge des coûts supplémentaires résultant d'une augmentation du prix du voyage.

Notre garantie intervient uniquement en cas de :
• Augmentation de la surcharge carburant : variation du coût du transport aérien, directement liée à la hausse du coût du carburant, survenant entre la date de calcul des prix figurant sur la brochure Triangle et la date de règlement du solde de votre voyage sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ.
• Augmentation du coût des taxes et des redevances, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les aéroports, survenant entre la date de calcul des prix figurant sur la brochure Triangle et la date de règlement du solde de votre voyage sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ.
• Variation du cours des devises survenant entre la date de calcul des prix figurant sur la brochure Triangle et la date de règlement du solde de votre voyage sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ.

L'augmentation du prix de votre voyage pour tout autre motif que ceux mentionnés ci-dessus ne donne pas droit à une prise en charge. Seules sont prises en compte, les réclamations présentées en un seul dossier après établissement de la facture finale et paiement du solde auprès de l'agence de voyages (au minimum 30 jours avant le départ).

3 - LE MONTANT DE LA GARANTIE

Seuil d'intervention : Nous prenons en charge les coûts supplémentaires entre la date de calcul des prix figurant sur la brochure Triangle et la date de règlement du solde de votre voyage sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ, à condition que le montant de cette augmentation du prix de votre voyage soit au minimum de 30 €/personne.
Nous intervenons dans la limite des montants indiqués au tableau des montants de garanties.

4 - LES EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

Outre les exclusions communes à l'ensemble des garanties sont également exclues :
• l'augmentation du prix de votre voyage suite à la réservation de nouvelles prestations ou suite à la modification de votre réservation initiale,
• l'augmentation du prix de votre voyage suite à la défaillance de toute nature, y compris financière, de l'organisateur de votre voyage ou du transporteur rendant impossible l'exécution de ses obligations contractuelles.

5 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Votre agence appliquera la hausse carburant, l'augmentation des taxes d'aéroports, la variation du cours des devises sur votre voyage en comparant les données économiques au moment du solde avec celles mentionnées dans la brochure Triangle.
• Si cette hausse est supérieure ou égale à 30 €, votre agence de voyages fera les démarches à votre place.
• Si cette hausse est inférieure à 30 €, le nouveau contrat notifiant la révision du prix de votre voyage vous sera envoyé par votre agence afin que vous puissiez régler ce supplément non pris en charge par la garantie prix.

N°20130716RDZOPT - Triangle Club Voyages - immatriculation - IM012100019 – Ne pas jeter sur la voie publique.